Oullins.fr

CITOYENNETÉ

Élections municipales et métropolitaines en pratique à Oullins

Mis en ligne le 02 mars 2020

Les élections auront lieu les dimanches 15 et 22 mars. Pour la première fois, les électeurs sont appelés à voter pour élire leurs conseillers municipaux ET leurs conseillers métropolitains.

Vous serez donc invités à voter 2 fois le même jour.

- Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales à Oullins.
- Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.
- Le numéro et le lieu de votre bureau de vote sont indiqués sur votre carte d'électeur.
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) doit être présentée.
- Pour vérifier si vous êtes bien inscrit et connaître votre bureau de vote : service-public.fr
- A noter : le bureau de vote 3 de la Saulaie est exceptionnellement déplacé à l'espace Chopin (3 rue Louis Normand).

Les résultats des élections municipales seront affichés au fur et mesure par bureau de vote dans la salle du Conseil municipal ouverte au public à partir de 20h.

Les résultats seront disponibles sur le site internet et la page Facebook de la Ville dans la soirée.

VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE
HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

HORAIRES (HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ CONTACTEZ-NOUS